



Compte rendu du conseil municipal du 15 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le quinze septembre à vingt-heures et trente minutes, le conseil municipal de Fleuré, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Vivian PERROCHES, maire.

Étaient présents : Mmes et MM. Jacques DESPLEBIN, Andrée GERLAND, Annette HENault, Denis LACOUR, Isabelle LAPLANCHE, Yann MÉHEUX-DRIANO, Jean-François NEVEU, Mathieu OLLIVIER, Vivian PERROCHES, Stéphanie PINOGES, , Anne-Claire SIMON, Florence TUCHOLSKI

Absents :

Excusés : M. Yannick JAUCEN, M. Fabrice PITAUD a donné son pouvoir à M. Vivian PERROCHES, Mme Céline RIQUER a donné son pouvoir à Mme Florence TUCHOLSKI

Secrétaire de séance : Mme Anne-Claire SIMON

Assiste : M. Ronan KERDELHUÉ, secrétaire de la collectivité

✓ **Approbation du compte-rendu du 06 juillet 2021**

Point travaux voirie

M. le Maire donne la parole à M. Jacques DESPLEBIN, en charge de la commission Voirie. Celui-ci fait part de la bonne avancée des travaux : réalisation des enrobés et trottoirs du Guillé, de l'enrobé de l'ancienne N147 (reste à faire le marquage), des premières couches de Chandor et Tenaigre.

M. le maire rappelle le montant de l'enveloppe budgétaire communautaire (55 494.92 € HT) qui a permis de financer ces travaux.

Il précise que l'entreprise Eurovia devait informer les administrés concernés de la date des travaux mais que plusieurs riverains se sont plaints de ne pas avoir été prévenus. L'entreprise devra améliorer cette communication à l'avenir.

M. Jacques DESPLEBIN conclut que les travaux devraient être terminés fin septembre sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes.

Il ajoute que l'entreprise réalisant des travaux à la Literie sera contactée suite à une dégradation du bord de la route.

Point travaux cimetière

M. le Maire donne la parole à M. Jacques DESPLEBIN en charge de la commission Cimetière.

Celui-ci indique que l'aménagement de l'allée principale du cimetière communal (remplacement des gravillons par du bitume pour permettre un accès aux personnes à mobilité réduite) a débuté : réalisation de l'enrobé. Il précise que l'entreprise Eurovia n'a pas terminé les travaux : l'entrée du nouveau cimetière sera finalisée prochainement.

M. le maire rappelle le montant des travaux (22 307.00 € HT) et ajoute que la demande de subvention déposée auprès du Département a été accordée, ramenant le coût final pour la commune à environ 8000 €.

Point rentrée scolaire

M. le Maire donne la parole à M. Jacques DESPLEBIN en charge de la commission Ecole.

Celui-ci rappelle qu'une classe a été fermée et que les quatre enseignants restants ont conservé leur salle de cours.

L'effectif 2021/2022 est de 90 élèves répartis en 4 classes :

- 14 PS et 11 MS, soit 25 élèves avec Mme BERNARD-BARRUCAND*
- 10 GS et 13 CE2, soit 23 élèves avec M. CLEMENT*
- 14 CP et 6 CE1, soit 20 élèves avec Mme BARBIER*
- 11 CM1 et 11 CM1, soit 22 élèves avec Mme MESLIER*

A ces chiffres s'ajoute une dizaine d'enfants de familles non sédentaires inscrits à la rentrée et présents les deux premières semaines de l'année scolaire.

A ce jour, 60 familles (sur 69) ont inscrit leur(s) enfant(s) à :

- 73 forfaits cantine*
- 25 forfaits garderie matin*
- 17 forfaits garderie soir*
- 14 forfaits garderie matin ou soir*

M. le maire rappelle que l'équipe enseignante a demandé en juin dernier la mise à disposition de deux ATSEM en continu pour les deux classes de maternelle. Après rencontre du personnel, les plannings ont été modifiés afin de répondre au mieux aux attentes des enseignants.

M. le maire précise que la classe fermée a été transformée en salle de réunion.

Présentation projet aménagement bâtiments école

M. le Maire donne la parole à M. Yann MÉHEUX-DRIANO en charge de la commission Bâtiments.

Celui-ci précise que le projet de réaménagement école et mairie reste pour le moment centré sur les bâtiments scolaires.

A l'aide d'une vidéo projection, il décrit au conseil les plans actuels des bâtiments. Puis il indique que la municipalité a confié au cabinet Ecobat la mission de proposer un réaménagement des bâtiments en respectant les contraintes suivantes : rapprochement du bureau de direction de l'entrée de l'école, mise aux normes de la cantine, maintien de cinq classes.

Toujours au moyen d'une vidéo projection, M. Yann MÉHEUX-DRIANO présente les plans du projet proposé par le cabinet Ecobat.

Mme Anne-Claire SIMON trouve que le projet réduit trop l'entrée de l'école, espace très utilisé par les enfants selon son constat.

M. Yann MEHEUX-DRIANO précise que le devant de l'entrée reste du domaine privé de la commune et qu'un futur aménagement reste donc possible.

M. le maire rappelle qu'il s'agit d'un avant-projet.

M. Yann MEHEUX-DRIANO ajoute que celui-ci sera présenté aux employés et aux enseignants. Il explique que le but de cette première proposition est d'avoir un document de travail ainsi que des éléments pour rédiger un futur dossier de demande de subvention. Puis il détaille l'estimation prévisionnelle sur les travaux, d'un montant de 390 000,00 HT.

M. le maire souligne que l'installation de chauffage, actuellement souvent défaillante, sera revue dans son intégralité (estimation : 140 000,00 HT). L'option chaudière à granulés de bois, dans l'air du temps et permettant l'octroi des subventions sera probablement retenue.

M. Jean-François NEVEU rappelle que l'installation actuelle chauffe l'école mais également la mairie. Son renouvellement bénéficiera donc aux deux structures.

M. Yann MÉHEUX-DRIANO détaille l'installation actuelle : cantine et classes du fond équipées de chauffage électrique, salle de motricité en chauffage au sol.

M. le maire ajoute qu'au montant total des travaux il faudrait ajouter les frais connexes estimés à 52 000,00 € HT.

M. Yann MÉHEUX-DRIANO énumèrent ceux-ci : maîtrise d'œuvre, SPS, bureau de contrôle, appel d'offres, diagnostics, puis il mentionne le montant des honoraires du cabinet.

M. le maire invite l'ensemble des membres du conseil à réfléchir sur ce projet et précise que, concernant les dotations d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de soutien à l'investissement local (DSL), les dossiers sont à déposer avant fin janvier. Il ajoute que l'acquisition de mobilier et d'équipement informatique sera à prévoir.

La séance est levée à 22h50